

du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la ville.

Le préavis est le fruit d'une étude conjointe menée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) et le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) sur le site du Lavasson à Gland.

Exposé

Les membres de la commission technique se sont retrouvés à la salle 101 au Collège des Tuilières, en présence la Municipale en charge du dossier et de son chef de service.

Mme Christelle Giraud-Nydegger présente le préavis. Elle expose que le préavis s'inscrit dans la construction de la nouvelle STEP. L'APEC (réunissant 21 communes) est le maître d'ouvrage. Le permis de construire la nouvelle STEP n'est pas encore en force. Il reste 9 jours (en date du 3 juin) avant l'échéance du délai de recours, de sorte que passé ce délai, l'autorisation de construire deviendra définitive. Le préavis No 80 intervient ainsi en parallèle au permis de construire relatif à la nouvelle STEP.

Questions

Sur question de Mme Véronique Villaine, Mme Christelle Giraud-Nydegger répond que les travaux relatifs à la nouvelle STEP débuteront en septembre ou octobre 2025. Les travaux seront en principe terminés fin 2028. Le préavis relatif aux travaux sera déposé au Conseil intercommunal le 27 août 2025 et pourront être initiés dès que ledit préavis est approuvé.

Mme Christelle Giraud-Nydegger rappelle que les travaux de la commune seront effectués dans ce cadre, à savoir la requalification et l'aménagement du chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la ville.

Mme Christelle Giraud-Nydegger observe que les travaux au chemin du Stand seront exécutés par la commune dans tous les cas, même si par impossible le Conseil intercommunal devait refuser le préavis relatif à la STEP.

Mme Christelle Giraud-Nydegger souligne que la commune considère qu'il est important d'écouter et d'informer les habitants de la ville sur les travaux. A cet égard, elle rappelle qu'une cellule d'accompagnement a été mise en place. Cette cellule est composée de plusieurs membres dont un représentant de l'Office de la communication (Ocom) rattaché au Secrétariat municipal afin de garantir le lien avec la population.

M. Ranfiss Trujillo précise que c'est l'APEC qui gère tous les travaux, sauf ceux qui seront exécutés sur le chemin du Stand qui seront effectués par la commune de Gland.

Mme Christelle Giraud-Nydegger observe que la commune profite des travaux menés par l'APEC pour mettre aux normes les réseaux d'eau.

Sur question de M. Pierre Joye, Mme Christelle Giraud-Nydegger confirme que la commune est en discussion avec ThermorésÔ pour l'utilisation de la chaleur. Il n'y a pas de convention signée en l'état. Sur question de Mme Régina Bovet, Mme Christelle Giraud-Nydegger indique que l'APEC va remettre le terrain de football en état après les travaux. Cet aspect devra toutefois être abordé avec le dicastère des Finances, Économie, Sports et Domaines dans la mesure où les terrains de football ne sont plus aux normes et doivent être remplacés de toute façon.

Sur question de Mme Régina Bovet, Mme Christelle Giraud-Nydegger répond qu'il n'est pas prévu de construire un trottoir sur le chemin du Stand. Il y aura une bordure pour les piétons, côté sud du chemin. Il s'agit d'une délimitation piéton de nature visuelle. La bordure sera pierre de Salève, de couleur jaune.

Sur question de Mme Véronique Villaine, Mme Christelle Giraud-Nydegger confirme que les cyclistes circuleront sur la route et non sur la bordure.

M. Ranfiss Trujillo observe qu'il y a relativement peu de cyclistes sur cette route. Mme Véronique Villaine objecte qu'il y a beaucoup de cyclistes et demande s'il est possible d'installer des chicanes. Mme Christelle Giraud-Nydegger répond par la négative car des chicanes poseraient des problèmes aux agriculteurs.

Sur question de Mme Régina Bovet, Mme Christelle Giraud-Nydegger répond que la limite de vitesse doit rester à 80km/h sur le chemin du Stand dans la mesure où il s'agit d'une route hors localité. Elle précise qu'il est envisageable de faire une demande de modification.

Mme Christelle Giraud-Nydegger précise que les camions passeront par le chemin des Poteaux pour accéder à la STEP. Cette route sera d'ailleurs refaite selon préavis accepté par la commune de Luins dont elle dépend. M. Ranfiss Trujillo observe que le chemin des Poteaux est conçu pour le passage de poids lourds, ce qui n'est pas le cas du chemin du Stand.

Sur observation formulée par M. Michel Girardet par email avant la séance, M. Ranfiss Trujillo confirme après vérification que selon Swiss Mobile, le chemin de Stand est un passage à vélo alors que le chemin des Sallettes est un passage à pied.

Sur question de M. Pierre Joye, Mme Christelle Giraud-Nydegger confirme que l'accès à la ferme et au hangar sera garanti pendant les travaux. Elle précise qu'il y aura une coordination au niveau de la signalisation et de la communication. Cet aspect sera géré par la cellule d'accompagnement.

Mme Christelle Giraud-Nydegger observe que des communications seront faites en temps opportun à la population pour l'utilisation des places de parking. Pendant les travaux, tous les véhicules devront se parquer au sud du centre sportif. Il est possible que les propriétaires de chiens soient autorisés à emprunter le chemin des Sallettes.

Sur question de Mme Véronique Villaine, Mme Christelle Giraud-Nydegger rappelle et confirme que la commune exécutera les travaux sur le chemin du Stand quoiqu'il arrive, c'est-à-dire même si par impossible le préavis relatif à la STEP était refusé par le Conseil intercommunal.

M. Samuel Freuler, au nom de la Cofin, a transmis 2 questions à la commission technique par email, reproduites ci-après :

- Est-ce que le stand de tir sera accessible à ses utilisateurs en véhicule? Idem pour la place de PicNic pour déposer du matériel?
- Qu'en est-il des places de parc à la fin du chantier, seront-elles tous préservées?

Mme Christelle Giraud-Nydegger a répondu comme suit : à la première question, non, les accès proches du stand de tir seront réservés aux véhicules de chantier. Les usagers du stand de tir seront invités à se garer au parking du centre sportif. A la deuxième question, les places de parc seront conservées après le chantier et seront dévolues au stand de tir ainsi qu'à la future nouvelle buvette (projet porté par le SBU).

Dans le sillage des interrogations de M. Samuel Freuler et selon la compréhension de la commission, le stand de tir et la place PicNic seront effectivement bien accessibles pendant les travaux, mais pas en voiture. Les utilisateurs devront se parquer sur le parking au sud du centre sportif, avec une exception possible pour les propriétaires de chiens qui pourraient utiliser le chemin des Sallettes en voiture. Mme Christelle Giraud-Nydegger confirme que cette lecture est exacte. Elle précise que c'est ce qui est imaginé actuellement, mais qu'il est néanmoins à noter que ces éléments ne sont pas encore définitivement figés. Notre Municipale souligne qu'ils doivent encore être affinés, notamment avec le SPOP, le SFINES (sports), l'APEC et les entreprises. Dans tous les cas, les déviations, parkings, etc

seront communiqués clairement aux usagers des lieux et des plans de déviations / parkings seront préparés en amont pour assurer une communication claire.

Discussion

Les membres de la commission sont convaincus par bien-fondé du Préavis ainsi que par les explications et précisions fournies par la Municipale en charge du dossier.

Au vu des circonstances, le Préavis est bien documenté et il convient d'y réserver un accueil favorable.

Les membres de la commission formulent les vœux suivants :

- Introduction d'une limitation de vitesse à 50 km/h sur le chemin du Stand ;
- Mise en place d'un tracé visuel ou une bande cyclable pour les cyclistes sur le chemin du Stand .

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à la majorité de ses membres, de prendre la décision du préavis, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier << En Plannaz >> et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur << est » de la Ville;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï
- le rapport de la commission des finances relatif à cet objet ;

Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. - d'accepter le préavis n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier << En Plannaz >> et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur << est » de la Ville;
- II. - d'accorder le crédit de CHF 3'329'480.- et autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'176'600.-;
- IV. - d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Chemin du Stand, soumis à l'enquête publique du 21 février au 21 mars 2025;
- V. - d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

prend acte

- I. - de l'amortissement du montant net de CHF 1'887'062.-, correspondant aux investissements des secteurs 71000 « Approvisionnement en eau » et 72000 << Traitement des eaux usées >> sur une période de 60 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation;
- II. - de l'amortissement du montant net de CHF 1'289'566.- correspondant aux investissements du secteur 61501 « Routes communales - Voirie » sur une période de 40 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Signatures

M. Martin Ahlström

Mme Régina Bovet

M. Pierre Joye

Mme Véronique Villaine

M. Jean-Marc Guibert